# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

### PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 2548)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

NºAC4

présenté par Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont et Mme Victory

#### **ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et les délibérations des collectivités territoriales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la possibilité d'utiliser les caractères diacritiques dans les délibérations adoptées par les collectivités territoriales.